

## AXA FORCE DYNAMIQUE

Classe de parts : Capitalisation EUR ( ISIN : FR0000985749 )

Cet OPCVM est géré par ARCHITAS France (société appartenant au groupe AXA)

### Objectifs et politique d'investissement

Le FCP est classé dans la catégorie suivante : «Actions internationales».

L'objectif du FCP est la recherche de croissance du capital à long terme, mesurée en euro, en s'exposant essentiellement sur les marchés des actions européennes et internationales.

Le FCP est géré de façon active. Le FCP s'attachera à mettre en œuvre une stratégie de gestion discrétionnaire en visant à s'exposer de façon dynamique aux marchés d'actions européennes et internationaux, et s'exposer également à des stratégies de diversification.

La gestion s'articulera autour de deux poches :

• **La poche actions :**

L'exposition aux marchés actions pourra représenter entre 80% à 110% de l'actif net du FCP soit par le biais de titres vifs actions soit par le biais d'OPC.

Le FCP pourra s'exposer aux marchés actions de toutes zones géographiques, de toute capitalisation, et de tous secteurs d'activité. L'exposition aux marchés actions de la zone euro sera réalisée par le biais de titres en direct et d'OPC, l'exposition aux marchés des actions internationales (hors zone euro) sera réalisée par le biais d'OPC exclusivement.

• **La poche de diversification :**

Elle représentera de 0% à 20% de l'actif net du FCP. L'exposition sera réalisée par le biais d'OPC. Le FCP pourra s'exposer aux marchés de taux et aux stratégies de diversification.

Exposition aux marchés des taux : le FCP pourra être exposé aux marchés obligataires et monétaires jusqu'à 20% de son actif net. Le FCP pourra s'exposer à tous types de qualités d'émetteurs et/ou d'émission (obligations de bonne qualité et titres spéculatifs).

Le FCP pourra s'exposer à tous types d'émetteurs (entreprises et dette souveraine) et à toute zone géographique. La poche taux sera gérée dans une fourchette de duration pouvant évoluer entre 0 et 10.

Exposition aux stratégies de diversification : le FCP pourra s'exposer à des stratégies de diversification de 0% à 20% de son actif net. L'exposition sera réalisée par le biais d'OPC.

Les principales stratégies de diversification seront de type matières premières, fonds de fonds alternatifs ou rendement absolu. Le détail des stratégies de diversification auxquelles le FCP pourra s'exposer figure dans le prospectus du FCP.

Le FCP peut être exposé, directement ou indirectement, au risque de change jusqu'à 100% de son actif net.

Le processus d'investissement du FCP se déroulera en trois principales étapes : (i) l'analyse des marchés financiers ; (ii) la construction du portefeuille par la sélection des instruments financiers le composant ; et (iii) la revue régulière du portefeuille au regard des évolutions des marchés financiers.

**Durée de placement recommandée :** Ce Fonds pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport dans un délai de 8 ans.

**Affectation des revenus :** Capitalisation.

**Heure limite de centralisation des ordres de souscriptions/rachats :**

Les ordres de souscription et de rachat doivent parvenir auprès du dépositaire, chaque jour ouvré avant 09h (heure de Paris) et sont exécutés sur la base de la prochaine valeur liquidative. L'attention des porteurs de parts est attirée sur l'existence potentielle de délais de traitement supplémentaires du fait de l'existence d'intermédiaires tels que le conseiller financier ou le distributeur.

**Fréquence de valorisation :** Quotidienne.

### Profil de risque et de rendement

A risque plus faible,

A risque plus élevé



Cet indicateur représente la volatilité historique annuelle de l'OPCVM sur une période de 5 ans.

L'indicateur de risque de l'OPCVM reflète l'exposition de son actif net à son univers d'investissement.

Les données historiques telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur de l'OPCVM.

La catégorie de risque associée à cet OPCVM n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps.

La catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ».

Risque(s) important(s) pour l'OPCVM non pris en compte dans cet indicateur :

**Risque de contrepartie :** Risque d'insolvabilité ou de défaillance d'une contrepartie du FCP, pouvant conduire à un défaut de paiement ou de livraison.

## Frais

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation de l'OPCVM, y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts. Ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement	
Frais d'entrée	4.50 %
Frais de sortie	Néant

*Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi (entrée) ou ne vous soit remboursé (sortie).*

Frais prélevés par l'OPCVM sur une année	
Frais courants	2.48 %*

Frais prélevés par l'OPCVM dans certaines circonstances	
Commission de performance	Néant

Les frais d'entrée et de sortie affichés sont des frais maximums. Dans certains cas, les frais payés par l'investisseur peuvent être inférieurs.

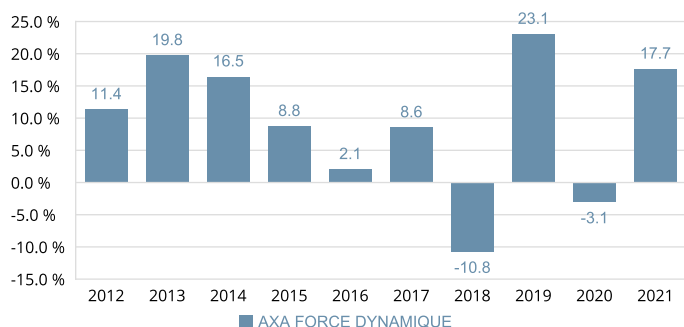
L'investisseur peut obtenir de son conseil ou de son distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.

\* Les frais courants sont fondés sur les dépenses de la période des 12 derniers mois se terminant en décembre 2021. Ce pourcentage peut varier d'une année sur l'autre. Il exclut :

- Les commissions de performance ;
- Les frais d'intermédiation, à l'exception des frais d'entrée et de sortie payés par le FCP lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre OPC. Certaines stratégies d'investissement entraînant une rotation du portefeuille régulière génèrent des coûts supplémentaires de transaction.

Pour plus d'informations sur les frais, veuillez-vous référer à la section « frais » du prospectus de ce FCP, disponible auprès de la société de gestion.

## Performances passées



La gestion du FCP a été reprise par ARCHITAS France (anciennement dénommée AXA PRIVATE MANAGEMENT) le 13 avril 2015.

**Date de création de l'OPCVM :** 2002

**Date de création de la part :** 21/06/2002

**Devise de référence :** EUR

**Indicateur de référence :** Néant

Les performances affichées dans le diagramme ne constituent pas une indication fiable des performances futures.

Le calcul des performances prend en compte l'ensemble des frais et commissions.

Le calcul des performances tient compte des éléments de revenus distribués. Les performances sont calculées en Euros

## Informations pratiques

**Dépositaire :** BNP Paribas Securities Services, Grands Moulins de Pantin 9, rue du Débarcadère - 93500 Pantin

**Informations supplémentaires :** Vous pouvez obtenir de plus amples informations concernant ce fonds (notamment le prospectus, le rapport annuel ou semestriel et la valeur liquidative) sur simple demande adressée par courrier à ARCHITAS France Immeuble JAVA - 61 Rue Mstislav ROSTROPOVITCH 75832 Paris Cedex 17, France ou par mail à [serviceclients.france@architas.com](mailto:serviceclients.france@architas.com).

**Fiscalité :** Le FCP est soumis au régime fiscal de la France. Selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de titres du FCP peuvent être soumis à taxation. Nous vous conseillons de vous renseigner à ce sujet auprès du commercialisateur du FCP ou de votre conseiller habituel.

**Déclaration de responsabilité :** La responsabilité d'ARCHITAS France ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus du FCP.

**Détails de la politique de rémunération de la société de gestion :** ARCHITAS France a adopté une politique de rémunération visant à promouvoir une gestion saine et efficace du risque, en cohérence avec le profil de risque du FCP. La politique de rémunération vise les fonctions clés susceptibles d'influer sur le niveau de risque du FCP, afin de limiter toute prise de risque excessive ou décorrélée du niveau de risque accepté par les porteurs.

Les détails de la politique de rémunération actualisée sont disponibles sur le site internet d'Architas France : <https://fr.architas.com>. Ainsi, ARCHITAS France a défini des critères, quantitatifs et qualitatifs, précis permettant d'évaluer la performance des équipes tout en garantissant une réintégration du risque.

Cet OPCVM est agréé en France et réglementé par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF). La société de gestion ARCHITAS France (société appartenant au groupe AXA) est agréée en France et réglementée par l'Autorité des Marchés Financiers. Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 07/03/2022.